

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 10 novembre 2016
(OR. en)

CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES" (BUDGET)

Mercredi 16 novembre à Bruxelles

À l'ouverture de sa session, à 10 heures, le Conseil préparera la réunion du comité de conciliation qui se tiendra le même jour à partir de 11 h 30 en fournissant des orientations à la présidence.

Le comité de conciliation est chargé de combler l'écart entre les positions du Conseil et du Parlement européen sur le budget de l'UE pour 2017 et de se mettre d'accord sur un texte commun.

Le défi des négociations consistera à veiller à ce que le budget de l'UE pour 2017:

- prévoie des ressources suffisantes pour faire face aux problèmes actuels, notamment dans le domaine de la croissance et de l'emploi, des migrations et de la sécurité;
- laisse des marges adéquates sous les plafonds de dépenses du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020;
- corresponde aux besoins de paiement réels;
- respecte l'accord intervenu sur le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques;
- reflète l'engagement pris par les institutions de l'UE de réduire leur personnel de 5 % d'ici 2017;
- ne préjuge pas du résultat des négociations sur le réexamen à mi-parcours du CFP.

À l'issue de la réunion du comité de conciliation, la session du Conseil reprendra et le Conseil pourra prendre note des résultats de cette réunion et approuver l'accord intervenu. Au cas où les négociations avec le Parlement échoueraient, le Conseil pourrait décider des prochaines mesures à prendre.

Contrairement au comité de conciliation, le Conseil mènera ses travaux en session publique.

Si le comité de conciliation parvient à un accord, le Conseil et le Parlement devront l'approuver formellement dans un délai de quatorze jours.

La présidence organisera une conférence de presse à l'issue de la session du Conseil (probablement tard dans la soirée).

* * *

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" \(MPEG 4\) et photothèque vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" \(MPEG 4\) et photothèque](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AVANT LA RÉUNION DU COMITÉ DE CONCILIATION

Le Conseil préparera la réunion du comité de conciliation qui se tiendra le même jour et fournira des orientations à la présidence slovaque.

PENDANT LA RÉUNION DU COMITÉ DE CONCILIATION

Le comité de conciliation réunit les 28 membres du Conseil et 28 membres représentant le Parlement; la Commission participe également à la réunion du comité de conciliation.

Le comité de conciliation est chargé de trouver un accord sur le budget pour 2017 en comblant l'écart entre les positions du Conseil et du Parlement.

Dans son projet de **budget pour 2017**, la Commission a proposé de fixer le niveau total des engagements à 157,66 milliards d'EUR et celui des paiements à 134,90 milliards d'EUR .

La position du Conseil, adoptée le 12 septembre, prévoit un montant de 156,38 milliards d'EUR en engagements et un montant de 133,79 milliards d'EUR en paiements.

Dans les amendements qu'il a adoptés le 26 octobre, le Parlement a demandé que le montant total des engagements soit porté à 162,42 milliards d'EUR et celui des paiements à 138,03 milliards d'EUR, ce qui représente au moins 3,26 milliards d'EUR en engagements de plus que les plafonds fixés dans le cadre financier pluriannuel.

L'objectif du Conseil est de parvenir à un accord sur le budget de l'UE pour 2017 qui garantisse que les ressources financières limitées qui sont disponibles soient affectées aux grandes priorités de l'UE. Il s'agit de mesures visant à faire face à la crise migratoire, à renforcer la sécurité, à stimuler la croissance et à créer des emplois. Le Conseil estime également qu'il est très important de conserver une marge de manœuvre financière suffisante pour permettre à l'UE de faire face à des situations imprévues.

Le Conseil a approuvé tous les montants que la Commission a proposés dans son projet de budget pour faire face à la crise migratoire, y compris pour lutter contre les causes profondes des migrations. Le Conseil a également marqué son accord sur les sommes proposées pour l'aide humanitaire.

Afin de contribuer à stimuler la croissance économique et à créer des emplois, le Conseil a approuvé une augmentation, par rapport à 2016, de près de 9 % des moyens disponibles au titre de la sous-rubrique 1a "Compétitivité pour la croissance et l'emploi", à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement. Cela recouvre des instruments tels que le Fonds européen pour les investissements stratégiques, le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et Erasmus +.

La conciliation offrira aussi une occasion de veiller à ce que **les institutions de l'UE** respectent leur engagement en ce qui concerne leurs **effectifs**. Conformément à la méthode appliquée uniformément par la Commission à toutes les institutions, le Conseil et la Commission auront réduit de 5,0 %, entre 2013 et 2017, le nombre de postes prévus au tableau des effectifs; en revanche, par la position qu'il a adoptée le 26 octobre, le Parlement s'est encore éloigné davantage de l'objectif convenu en limitant la réduction de son personnel à 2,3 %.

En décembre 2013, les trois institutions s'étaient engagées à réduire leur personnel de 5 % entre 2013 et 2017.

Establishment Plan Posts - All Institutions											
Evolution to date vis-à-vis the -5 % reduction target over 5 years 2013-2017											
Institution	2012 Budget (a)	2013-2017 reduction target	Annual reference target (b)	Posts reduction implementation (c)						Remaining distance to -5 % target	
		-5%	-1%	2013	2014	2015	2016	2017	Total	Posts	% points
European Parliament (e)	5 603	- 281	- 56	-	- 37	- 47	17	- 60	- 127	154	2,7%
European Council and Council	3 136	- 157	- 31	- 46	- 42	- 22	- 32	- 15	- 157	-	0,0%
Commission	25 073	- 1 254	- 251	- 250	- 250	- 263	- 252	- 239	- 1 254	-	0,0%
Court of Justice of the European Union	1 952	- 98	- 20	- 20	- 20	- 7	- 13	- 19	- 79	19	1,0%
Court of Auditors	885	- 44	- 9	- 9	- 9	- 9	- 9	- 9	- 45	- 1	-0,1%
European Economic and Social Committee	685	- 34	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 6	- 34	-	0,0%
Committee of the Regions	500	- 25	- 5	-	- 5	- 5	- 7	- 9	- 26	- 1	-0,2%
European Ombudsman	64	- 3 (d)	- 1	-	-	- 1	- 1	- 1	- 3	-	0,0%
European Data-Protection Supervisor	45	- 2 (d)	-	-	-	- 1	- 1	-	- 2	-	0,0%
European External Action Service (f)	1 679	- 84	- 17	-	- 17	- 17	- 17	- 1	- 52	32	1,9%
Total institutions	39 620	- 1 982	- 397	- 332	- 387	- 379	- 322	- 359	- 1 779	203	0,5%
(a) Authorised 2012 posts excluding Croatia enlargement (140 posts) and EP political groups (1 015 posts) with the following adjustments: - 60 posts were added to the European Parliament and deducted from the European Economic and Social Committee (-36) and from the Committee of the Region (-24) in order to reflect the impact of the cooperation agreement signed on 5 February 2014 between those institutions. - 10 posts were transferred from the Council to the EEAS in 2014. - 2 posts were transferred from the EEAS to the Commission (PMO) in 2014. - 1 post was transferred from the Court of Auditors to the Commission (PMO) in 2015. - 1 post was transferred from the Council to the EEAS in 2015. - 6 posts were transferred from the Council to the Commission (PMO) in 2015 - 2 posts will be transferred from the European Parliament to the Commission in 2016 - 1 post will be transferred from the Court of Auditors to the Commission in 2016.											
(b) Linear projection over 5 years at 1 % per year, rounded figures.											
(c) Sources: authorised budgets 2013, 2014, 2015, 2016 (including amending budgets) and draft budget 2017 (including EP reading)											
(d) By the end of 2017, the European Ombudsman and the European Data Protection Supervisor are expected to reduce their posts by 3 and 2 respectively.											
(e) the reduction target for the EP is based on the 2014 budget (excluding posts relating to political groups); as stipulated in the EP's statement on the application of point 27 of the Interinstitutional Agreement (see B2016 Joint Conclusions), the EP is committed to continue the reduction of the total number of posts in its establishment plan and to complete it by 2019 (reduction of 60 posts in 2017 and 2018 respectively, reduction of 59 posts in 2019); according to its statement of estimates the EP applied the cut of 60 posts in 2017 during its reading of DB2017.											
(f) the EEAS committed to apply the last tranche of the 5% staff reduction (equivalent to 16 posts) in 2018											

Lors de la conciliation, il sera également tenu compte de la [lettre rectificative n° 1 au projet de budget 2017](#), élaborée par la Commission, qui vise notamment à s'attaquer aux causes profondes des migrations et à adapter le projet de budget aux estimations les plus récentes concernant les besoins dans le domaine de l'agriculture. L'incidence budgétaire nette de la lettre rectificative est une augmentation du projet de budget pour 2017 de 1,26 milliard d'EUR en engagements et de 523,1 millions d'EUR en paiements. Ni le Conseil ni le Parlement n'ont encore adopté de position formelle concernant la lettre rectificative.

Un **tableau** récapitulatif du projet de budget de la Commission et de sa lettre rectificative ainsi que de la position du Conseil et de celle du Parlement est **joint** à la présente note d'information.

Sans faire formellement partie des négociations de conciliation, **les projets de budgets rectificatifs n° 4, 5 et 6 pour 2016** pourraient également être évoqués lors des discussions.

Ces projets de budgets rectificatifs prévoient en particulier des ressources supplémentaires pour faire face à la crise migratoire et pour réparer les dégâts provoqués par les graves inondations survenues en Allemagne. Néanmoins, globalement, ils se traduisent par une réduction sensible du niveau des paiements dans le budget pour cette année.

Le [projet de budget rectificatif n° 4 pour 2016](#) réduit le niveau de paiement prévu au budget de cette année de 7,3 milliards d'EUR, pour le ramener à 136,6 milliards d'EUR. Cela correspond aux estimations les plus récentes concernant les besoins, en particulier dans le domaine de la cohésion économique, sociale et territoriale. Le projet de budget rectificatif n° 4/2016 prévoit une augmentation des engagements de 250 millions d'EUR et des paiements de 10 millions d'EUR pour faire face à la crise migratoire. Il garantit une mobilisation plus rapide de 73,9 millions d'EUR en crédits d'engagements pour le Fonds européen pour les investissements stratégiques. Il vise également à compenser, par des recettes provenant d'amendes, les pertes de recettes de cette année résultant de la dépréciation de la livre britannique.

Le [projet de budget rectificatif n° 5 pour 2016](#) intègre dans le budget 2016 de l'UE l'**incidence de l'application rétroactive**, à partir du 1^{er} janvier 2014, de la nouvelle **décision relative aux ressources propres**. Cela fait suite à l'achèvement du processus de ratification par tous les États membres et à l'entrée en vigueur de cette décision le 1^{er} octobre 2016.

Le [projet de budget rectificatif n° 6 pour 2016](#) mobilise 31,5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement provenant du Fonds de solidarité de l'UE afin de réparer les dégâts provoqués les inondations d'une ampleur exceptionnelle qui ont touché la Bavière en mai et juin 2016.

À L'ISSUE DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CONCILIATION

Le Conseil reprendra ses travaux afin

- soit de prendre note des résultats de la réunion et d'approuver le compromis obtenu;
- soit de décider des prochaines mesures à prendre au cas où les négociations avec le Parlement échoueraient.

Si le comité de conciliation parvient à un accord, le Conseil et le Parlement devront l'approuver formellement dans un délai de quatorze jours.

Si la conciliation n'aboutit pas d'ici le 17 novembre, la Commission doit soumettre un nouveau projet de budget pour l'exercice 2017.

Si, au début de 2017, le budget n'a pas été adopté, les dépenses peuvent être effectuées mensuellement par chapitre, dans la limite du douzième des crédits ouverts au chapitre en question du budget de 2016 ou du projet de budget proposé par la Commission, le plus petit des deux montants étant retenu.

1. Ventilation par rubrique pour "total des dépenses" dans les rubriques du CFP

	Description	1		2		3		4	
		PB' 2017		Position du Conseil sur le PB Error! Bookmark not defined. 2017		Position du Parlement européen sur la position du Conseil 2017		PB Error! Bookmark not defined. 2017 (y comp. LR ¹ n° 1/2017)	
		c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
1	Croissance intelligente et inclusive	74 682 751 585	56 646 663 545	74 282 752 193	56 116 168 158	77 507 308 757	57 854 745 717	74 882 751 585	56 653 553 545
	<i>marge globale pour engagements</i>	1 265 000 000		1 265 000 000		1 265 000 000		1 439 100 000	
	<i>plafond</i>	73 512 000 000		73 512 000 000		73 512 000 000		73 512 000 000	
	<i>marge</i>	94 248 415		494 247 807		- 2 730 308 757		68 348 415	
1.a	Compétitivité pour la croissance et l'emploi	21 108 952 950	19 297 994 503	20 711 953 558	18 966 499 116	22 416 710 122	19 992 976 675	21 308 952 950	19 304 884 503
	<i>marge globale pour engagements</i>	1 265 000 000		1 265 000 000		1 265 000 000		1 439 100 000	
	<i>plafond</i>	19 925 000 000		19 925 000 000		19 925 000 000		19 925 000 000	
	<i>marge</i>	81 047 050		478 046 442		- 1 226 710 122		55 147 050	
1.b	Cohésion économique, sociale et territoriale	53 573 798 635	37 348 669 042	53 570 798 635	37 149 669 042	55 090 598 635	37 861 769 042	53 573 798 635	37 348 669 042
	<i>plafond</i>	53 587 000 000		53 587 000 000		53 587 000 000		53 587 000 000	
	<i>marge</i>	13 201 365		16 201 365		- 1 503 598 635		13 201 365	
2	Croissance durable: ressources naturelles	58 901 743 884	55 236 239 537	58 722 206 884	55 038 202 537	59 529 243 884	55 862 239 537	58 901 743 884	55 235 219 537
	<i>plafond</i>	60 191 000 000		60 191 000 000		60 191 000 000		60 191 000 000	
	<i>compensation de la marge pour imprévus (1)</i>	- 650 000 000		- 530 000 000		- 650 000 000		- 850 000 000	
	<i>marge</i>	639 256 116		938 793 116		11 756 116		439 256 116	
	Dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — dépenses relatives au marché et paiements directs	42 937 572 079	42 888 987 974	42 760 509 079	42 711 924 974	43 537 572 079	43 488 987 974	42 937 572 079	42 887 967 974
	<i>sous-plafond</i>	44 146 000 000		44 146 000 000		44 146 000 000		44 146 000 000	
	<i>exclu lors du calcul de la sous-marge (2)</i>	- 318 000		- 318 000		- 318 000		- 318 000	
3	Sécurité et citoyenneté	4 272 380 960	3 781 908 287	4 248 044 760	3 760 272 087	4 355 316 460	3 861 686 182	4 272 380 960	3 781 908 287
	<i>instrument de flexibilité</i>	530 000 000		530 000 000		530 000 000		530 000 000	
	<i>mobilisation de la marge pour imprévus (1)</i>	1 164 380 960		1 140 044 760		1 164 380 960		1 164 380 960	
	<i>plafond</i>	2 578 000 000		2 578 000 000		2 578 000 000		2 578 000 000	
	<i>marge</i>	0		0		- 82 935 500		0	
4	L'Europe dans le monde	9 432 000 000	9 289 727 178	9 326 770 000	9 219 507 178	9 938 678 061	9 789 913 801	10 418 230 000	9 735 957 178
	<i>mobilisation de la marge pour imprévus (1)</i>							986 230 000	
	<i>plafond</i>	9 432 000 000		9 432 000 000		9 432 000 000		9 432 000 000	
	<i>marge</i>	0		105 230 000		- 506 678 061		0	
5	Administration	9 321 692 016	9 324 103 016	9 263 451 071	9 265 862 071	9 353 380 722	9 355 091 722	9 392 702 816	9 395 113 816
	<i>plafond</i>	9 918 000 000		9 918 000 000		9 918 000 000		9 918 000 000	
	<i>compensation de la marge pour imprévus (1)</i>	- 514 380 960		- 610 044 760		- 514 380 960		- 514 380 960	
	<i>marge</i>	81 927 024		44 504 169		50 238 318		10 916 224	
	Dont: Dépenses administratives des institutions	7 365 156 860	7 367 567 860	7 306 915 915	7 309 326 915	7 396 845 566	7 398 556 566	7 417 091 660	7 419 502 660
	<i>sous-plafond</i>	8 007 000 000		8 007 000 000		8 007 000 000		8 007 000 000	
	<i>compensation de la marge pour imprévus (1)</i>	- 514 380 960		- 610 044 760		- 514 380 960		- 514 380 960	
	<i>sous-marge</i>	127 462 180		90 039 325		95 773 474		75 527 380	
	Rubriques du CFP	156 610 568 445	134 278 641 563	155 843 224 908	133 400 012 031	160 683 927 884	136 723 676 959	157 867 809 245	134 801 752 363
	<i>instrument de flexibilité</i>	530 000 000	981 093 985	530 000 000	0	530 000 000	981 093 985	530 000 000	981 093 985
	<i>marge globale pour engagements</i>	1 265 000 000		1 265 000 000		1 265 000 000		1 439 100 000	
	<i>mobilisation de la marge pour imprévus (1)</i>	1 164 380 960		1 140 044 760		1 164 380 960		2 150 610 960	
	<i>plafond</i>	155 631 000 000	142 906 000 000	155 631 000 000	142 906 000 000	155 631 000 000	142 906 000 000	155 631 000 000	142 906 000 000
	<i>compensation de la marge pour imprévus (1)</i>	- 1 164 380 960		- 1 140 044 760		- 1 164 380 960		- 1 364 380 960	
	<i>marge (3)</i>	815 431 555	9 608 452 422	1 582 775 092	9 505 987 969	- 3 257 927 884	7 163 417 026	518 520 755	9 085 341 622
	Crédits en % du RNB (4)	1,04 %	0,89 %	1,04 %	0,89 %	1,07 %	0,91 %	1,05 %	0,90 %

(1) Dans son projet de résolution, le Parlement européen propose un recours accru à la marge pour imprévus, qui sera compensé par les marges restantes de 2016 et 2017. Les montants précis doivent être confirmés par le Parlement.

(2) Ce montant, résultant de l'arrondi des calculs du sous-plafond et du transfert net, est exclu lors du calcul de la sous-marge.

(3) Ces montants sont calculés sans tenir compte des crédits pour instruments spéciaux (réserve pour aides d'urgence, FEM, FSUE).

(4) Le RNB pour 2017 repose sur les prévisions du RNB diffusées à l'issue de la réunion du comité consultatif des ressources propres (CCRP) du 18 mai 2016.

2. Ventilation pour "instruments spéciaux"

Description	1		2		3		4	
	PB Error! Bookmark not defined. 2017		Position du Conseil sur le PB Error! Bookmark not defined. 2017		Position du Parlement européen sur la position du Conseil 2017		PB Error! Bookmark not defined. 2017 (y comp. LR Error! Bookmark not defined. n° 1/2017)	
	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
Réserve d'aide d'urgence	315 000 000	315 000 000	315 000 000	315 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	315 000 000	315 000 000
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	168 924 000	55 000 000	168 924 000	25 000 000	168 924 000	55 000 000	168 924 000	55 000 000
Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)	563 000 000	250 000 000	50 000 000	50 000 000	563 000 000	250 000 000	563 000 000	250 000 000
Instruments spéciaux	1 046 924 000	620 000 000	533 924 000	390 000 000	1 731 924 000	1 305 000 000	1 046 924 000	620 000 000

3. Montants globaux pour "total des dépenses" dans les rubriques du CFP et "instruments spéciaux"

Description	1		2		3		4	
	PB Error! Bookmark not defined. 2017		Position du Conseil sur le PB Error! Bookmark not defined. 2017		Position du Parlement européen sur la position du Conseil 2017		PB Error! Bookmark not defined. 2017 (y comp. LR Error! Bookmark not defined. n° 1/2017)	
	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
Rubriques du CFP	156 610 568 445	134 278 641 563	155 843 224 908	133 400 012 031	160 683 927 884	136 723 676 959	157 867 809 245	134 801 752 363
Instruments spéciaux	1 046 924 000	620 000 000	533 924 000	390 000 000	1 731 924 000	1 305 000 000	1 046 924 000	620 000 000
Total général	157 657 492 445	134 898 641 563	156 377 148 908	133 790 012 031	162 415 851 884	138 028 676 959	158 914 733 245	135 421 752 363
Crédits en % du RNB (1)	1,05 %	0,90 %	1,04 %	0,89 %	1,08 %	0,92 %	1,06 %	0,90 %

(1) Le RNB pour 2017 repose sur les prévisions du RNB diffusées à l'issue de la réunion du comité consultatif des ressources propres (CCRP) du 18 mai 2016.